



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-troisième session

Rome, 9-13 juillet 2018

État d'avancement du programme de travail mondial visant à approfondir les connaissances relatives aux approches fondées sur les droits dans le secteur de la pêche

Résumé

Le présent document d'information complète le document portant la cote COFI/2018/7 et apporte des informations sur les faits nouveaux concernant le programme de travail mondial visant à approfondir les connaissances relatives aux approches fondées sur les droits dans le secteur de la pêche. Ce programme vise à contribuer au développement durable de la pêche, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté en vue de concrétiser les objectifs de développement durable (ODD). À sa trente-deuxième session, le Comité des pêches avait accueilli favorablement le programme de travail mondial et avait souligné le rôle important joué par la FAO en tant que plateforme neutre fournissant des connaissances et apportant un soutien institutionnel et une assistance dans le cadre de l'élaboration de systèmes de gestion des pêches fondés sur les droits (COFI/2018/Inf.6, paragraphes 119 et 121). L'un des principaux domaines de travail du programme concerne l'organisation conjointe d'une conférence internationale intitulée «Droits fonciers et droits des usagers dans le secteur de la pêche 2018: Réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030» (UserRights 2018) qui se tiendra à Yeosu, en République de Corée, du 10 au 14 septembre 2018. Parmi les autres éléments du programme de travail mondial, on peut citer la création d'une base de données sur les systèmes de gestion fondés sur les droits comme recommandé lors de la trente-deuxième session du Comité des pêches, la collaboration avec des pays partenaires en Afrique sur les ressources transfrontalières, par l'intermédiaire du programme EAF-Nansen et l'élaboration de propositions d'ateliers régionaux et nationaux destinés à aider les pays à concevoir des systèmes appropriés de gestion des pêches fondés sur les droits.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org/cofi/fr.



mw681

I. INTRODUCTION

1. Le présent document d'information complète le document portant la cote COFI/2018/7 et apporte des informations sur les faits nouveaux concernant le programme de travail mondial visant à approfondir les connaissances relatives aux approches fondées sur les droits dans le secteur des pêches.
2. Les pêches marines et continentales contribuent à la sécurité alimentaire et fournissent des moyens de subsistance à des millions de personnes dans le monde. Faire progresser les connaissances sur l'accessibilité des pêches de capture continentales et marines, et sur la manière dont elles sont utilisées et gérées, à l'aide de différents types d'approches fondées sur les droits, est indispensable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance, ainsi que pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment l'ODD 1 «Pas de pauvreté», l'ODD 2 «Faim zéro», l'ODD 5 «Égalité entre les sexes», l'ODD 10 «Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre», l'ODD 12 «Consommation et production responsables», l'ODD 14 «Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable» et l'ODD 14b «Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés».
3. À sa trente-deuxième session, le Comité des pêches avait accueilli favorablement le programme de travail mondial et avait souligné le rôle important joué par la FAO en tant que plateforme neutre fournissant des connaissances et apportant un soutien institutionnel et une assistance dans le cadre de l'élaboration de systèmes de gestion des pêches fondés sur les droits (COFI/2018/Inf.6 paragraphes 119 et 121).

II. LE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL

4. Le programme de travail mondial vise à contribuer au développement durable des pêches, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté, en vue de concrétiser les objectifs de développement durable. Pour ce faire, il aide les Membres de la FAO à élaborer, mettre en œuvre, et/ou renforcer des approches fondées sur les droits utilisées dans le secteur de la pêche de capture appropriées. Il met aussi l'accent sur des processus transparents et participatifs auxquels sont associées toutes les parties prenantes, comme il a été demandé au titre de différents instruments internationaux, dont les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.
5. À cet effet, le programme de travail mondial cherche à atteindre trois résultats: une meilleure sensibilisation, le renforcement des capacités, ainsi que l'accroissement de la collaboration et de la coopération. Chacun de ces résultats comprend trois catégories de produits concrets, exécutables et mesurables: i) des produits d'informations et de connaissances tels que les études de cas, les rapports et les analyses; ii) des manifestations et des plateformes comme les ateliers, les forums et les réseaux de parties prenantes; iii) les formations et le matériel connexe tels que des cours de formation, une assistance technique et des stratégies politiques. Chaque produit est lié à des activités nationales, régionales et mondiales qui couvrent plusieurs domaines thématiques des régimes fonciers et des approches fondées sur les droits dans le secteur de la pêche, notamment les dispositions foncières et la gestion par zone (dont les aires marines protégées), les moyens de subsistance, les questions de parité hommes-femmes, les investissements et les financements responsables, et les droits de pêche dans le contexte des ressources transfrontalières.

III. DROITS FONCIERS ET DROITS DES USAGERS DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE 2018: RÉALISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ICI À 2030 (USERRIGHTS 2018)

6. La FAO et la République de Corée organisent conjointement une conférence internationale intitulée «Droits fonciers et droits des usagers dans le secteur de la pêche 2018: Réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030» (UserRights 2018) qui se tiendra à Yeosu, en République de Corée, du 10 au 14 septembre 2018. Il s'agit d'une activité mondiale s'inscrivant dans le cadre du programme de travail mondial, accueilli favorablement par le Comité des pêches lors de sa trente-deuxième session, qui offre des plateformes neutres pour faire progresser les connaissances sur les approches fondées sur les droits dans le secteur des pêches (COFI/2018/Inf.6 paragraphe 119).

7. La FAO invite à réaliser une vaste série d'études de cas sur diverses approches fondées sur les droits dans le secteur de la pêche, qui seront présentées lors de la conférence. Les études de cas sont élaborées sur la base d'un questionnaire et d'un modèle d'étude de cas que la FAO a conçu avec des experts de la gestion des pêches et de la gouvernance des régimes fonciers. Cette approche contribuera à s'assurer que les informations contenues dans les études de cas soient comparables et que les analyses ultérieures soient conduites en se fondant sur ces informations.

8. La FAO invite l'ensemble des parties prenantes dans le monde – y compris les artisans pêcheurs, les pêcheurs commerciaux, les organisations de la société civile, les organisations de pêche, les gestionnaires de pêches, les organisations intergouvernementales et les responsables politiques – à rédiger les études de cas et à assister à la conférence. Elle a recherché activement des ressources financières pour aider les auteurs des études de cas issus de pays en développement à y participer.

9. Le programme de la conférence se compose de séances plénières et de séances thématiques simultanées sur l'histoire et les expériences dans plusieurs domaines 1) droits fonciers coutumiers et droits fonciers des populations autochtones dans le secteur de la pêche, 2) pêche d'accès libre, 3) pêche d'accès limité: maîtrise de l'effort, 4) pêche d'accès limité: maîtrise de la production, 5) secteur après capture, 6) acteurs en concurrence dans le secteur de la pêche, 7) gestion et droits en matière d'utilisation polyvalente des zones côtières et 8) aspects sociaux des droits fonciers et des droits des usagers dans le secteur de la pêche. Des renseignements sur UserRights 2018 sont disponibles sur le site web de la conférence: <http://www.fao.org/about/meetings/user-rights/fr/>.

IV. AUTRES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL

10. À sa trente-deuxième session, le Comité des pêches de la FAO a recommandé la création d'une base de données concernant les systèmes existants de gestion des pêches fondés sur les droits (COFI/2018/Inf.6 paragraphe 123). La base de données comprendra les études de cas présentées lors de UserRights 2018, ainsi que des informations supplémentaires, et constituera un produit de connaissances essentiel du programme de travail mondial destiné à accroître le volume de données factuelles pour concevoir des systèmes appropriés de gestion des régimes fonciers et des pêches fondés sur les droits. La FAO devrait lancer cette base de données fin 2018.

11. La FAO collabore avec des pays partenaires en Afrique sur les ressources transfrontalières par l'intermédiaire du programme EAF-Nansen. Elle élabore également des notes conceptuelles pour apporter un appui aux pays dans l'élaboration de systèmes appropriés de gestion des pêches fondés sur les droits, comme exposé dans le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et autres documents.